



Budget primitif

2020

Budget principal de la Communauté de Communes des Deux Rives



Sommaire

Partie I – La section d’investissement.....	4
I – Les recettes d’investissement	4
II – Les dépenses d’investissement.....	5
A – Le remboursement du capital de la dette.....	5
B – Les travaux d’investissement.....	6
1) Les besoins des services pour 536 171 €.....	6
2) Des dépenses diverses d’investissement pour 135 200 €.....	6
3) Les travaux dans les bâtiments pour 221 100 €.....	6
4) Les travaux dans les écoles pour 515 250 €.....	7
5) Les projets d’investissement pour 2 109 299,97 €.....	7
D – Les subventions d’investissement.....	8
1) Les fonds de concours.....	8
2) Subventions diverses et exceptionnelles.....	8
E – Les dépenses imprévues d’investissement.....	8
Partie II – La section de fonctionnement.....	9
I – Les recettes de fonctionnement principales.....	10
A – Les recettes fiscales.....	10
B – Les recettes étatiques.....	10
C – Les autres recettes.....	10
II – Le fonctionnement des services.....	12
III – Les autres dépenses de fonctionnement.....	13
A – La Dotation de Solidarité Communautaire.....	13
B – Les charges financières.....	13
C – Le prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes.....	13
D – Les subventions.....	14
1) Aux organismes.....	14
2) Aux associations.....	14
E – Les autres dépenses pour 635 000 €.....	14
F – Les écritures d’équilibre.....	15

Le budget primitif présenté pour l'année 2020 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de **42 064 479,80 €**. Les prévisions sont les suivantes :

- **35 210 593,87 €** en fonctionnement,
- **6 853 885,93 €** en investissement.

Les résultats de l'exercice 2019 seront repris lors du Budget Supplémentaire en juin 2020, après le vote du compte administratif 2019.

Il s'inscrit dans le cadre des Orientations Budgétaires exposées lors du conseil communautaire du 28 Octobre 2019.

Pour présenter le budget 2020, il convient tout d'abord d'exposer les prévisions d'investissement pour ensuite aborder les prévisions de fonctionnement.

Partie I – La section d’investissement

La section d’investissement se décompose comme suit (crédits de reports et crédits nouveaux) :

En date du 12/12/19

BP 2020 INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	BP + DM 2019	BP 2020
	Dépenses réelles	17 122 992,40 €	6 853 885,93 €
020	Dépenses imprévues	460 887,00 €	238 476,09 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	1 881 006,25 €	1 808 139,40 €
20	Immobilisations incorporelles	72 184,81 €	5 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	473 992,53 €	133 946,07 €
21	Immobilisation corporelles	3 700 945,29 €	1 469 521,00 €
23	Immobilisations en cours	6 500,00 €	0,00 €
458	Opérations pour compte de tiers	278 777,36 €	20 000,00 €
	Total des opérations d'équipement	10 248 699,16 €	3 178 803,37 €
	Dépenses d'ordre	50 375 207,43 €	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	43 384 564,40 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	5 647 377,48 €	0,00 €
001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	1 343 265,55 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	67 498 199,83 €	6 853 885,93 €

Chapitre	Intitulé	BP + DM 2019	BP 2020
	Recettes réelles	6 951 256,91 €	1 559 035,80 €
13	Subventions d'investissement reçues	3 238 132,65 €	833 835,80 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnement	5 200,00 €	5 200,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisation en cours	102 743,72 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	734 834,62 €	700 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	2 358 133,16 €	0,00 €
024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €
4582	Opérations pour le compte de tiers	512 212,76 €	20 000,00 €
	Recettes d'ordre	57 495 016,90 €	5 294 850,13 €
001		0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 707 118,95 €	5 294 850,13 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	46 140 520,47 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	5 647 377,48 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	64 446 273,81 €	6 853 885,93 €

I – Les recettes d’investissement

Les dépenses d’investissement sont financées principalement par :

- **833 835,80 €**, de subventions attendues pour soutenir les projets d’investissement,
- **700 000 €** de versement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée,
- **20 000 €**, pour le remboursement de travaux réalisés pour le compte de tiers,
- **5 200 €** de remboursement de dépôts (AGV)

II – Les dépenses d’investissement

Les dépenses d’investissement sont composées de la réalisation de travaux et d’études, d’acquisition de matériels, mais également du versement de fonds de concours, du remboursement du capital de la dette, et de l’amortissement des biens acquis.

A – Le remboursement du capital de la dette

Le capital remboursé en 2020 est estimé à **1 802 939,40 €**, contre 1 875 806,25 € en 2019, cette diminution s’explique par un remboursement conséquent du capital en début d’emprunt et par la non contraction d’emprunt supplémentaire.

Le capital restant dû est composé comme suit :

Prêteur	Montant restant dû au 1er janvier 2020	% restant dû
Caisse Française de Financement Local	6 671 863,67 €	32,88 %
Crédit Mutuel	5 283 333,32 €	26,04 %
Crédit Agricole	4 070 844,20 €	20,06 %
Caisse Epargne	3 795 179,69 €	18,70 %
<i>Caisse des Dépôts</i>	471 619,43 €	2,32 %
TOTAL	20 292 840,31 €	100,00 %

Nature emprunt	Montant restant dû au 1er janvier 2020	% restant dû
Fixe	17 521 161,91 €	86,34 %
Variable	0,00 €	0,00 %
Complexe	2 771 678,40 €	13,66 %
TOTAL	20 292 840,31 €	100,00 %

B – Les travaux d’investissement

Le programme d’investissement pour 2020 s’élève à **3 517 020,97 €**. Il comprend notamment :

1) Les besoins des services pour 536 171 €

Les besoins des services en investissement sont principalement les suivants :

- informatique **28 600 €** : renouvellement du matériel informatique, logiciel, antennes pour gâches et le club house,
- entretien rivières **17 500 €** de crédits : programme de gestion des cours d’eau 2019-2023, restauration de zones humides, plantations des berges,
- sports **7 770 €** : équipements et mobilier,
- piscine **70 000 €** : renouvellement mobilier, équipements, matériels d’entretien (aspirateur, boulonneuse, compresseur, perforateur), rampe d’accès jacuzzi,
- école de musique **33 200 €** : instruments,
- centre de loisirs **39 370 €** : renouvellement des équipements : tondeuse, table de ping-pong, baby-foot, cellules de refroidissement et renouvellement du mobilier,
- musée de la ruralité **12 101 €** : panneau signalétique intérieur, vidéo projecteur, mobilier,
- crèche/halte garderie/RAM **810 €** : mobilier, machine à laver, équipements,
- VEC **3 320€** : renouvellement tréteaux, platines et pieux de chapiteaux,
- Maison de l’emploi et de la formation **305 000 €** : mises aux normes chantier nucléaire,
- boues **13 500 €** : remplacement plateaux pour le filtre presse,
- Urbanisme **5 000€** : aide aux communes pour le PLUi,

2) Des dépenses diverses d’investissement pour 135 200 €

Il est également prévu :

- **127 500 €** de crédits pour l’acquisition de terrain,
- **2 500 €** de crédits pour les frais de notaire,
- au titre des cautions pour l’aire des gens du voyage : **5 200 €** de crédits,

3) Les travaux dans les bâtiments pour 221 100 €

- piscines : **21 500 €** de crédits pour le remplacement de l’échangeur de chaleur, cumulus, pompe circulateur chauffage, bassin ludique piscine,
- le musée de la ruralité : **62 600 €** de crédits, pour des travaux d’aménagement et de réfection,
- Centre de Loisirs : **99 000 €** de crédits pour la création de vestiaire et l’installation de prises supplémentaires sur la zone demi-pension,
- l’aménagement du golf : **32 000 €** pour l’aménagement des vestiaires et l’aire de lavage,
- le pavoiement du parvis de la CC2R : **6 000 €** de crédits,

4) Les travaux dans les écoles pour 515 250 €

Les travaux dans les écoles s'élèvent à **515 250 €** prévus principalement pour les investissements suivants,

- **261 250 €** pour les divers travaux dans les écoles,
- **234 000 €** pour la mise en accessibilité des écoles,
- **20 000 €** pour l'achat de mobilier,

5) Les projets d'investissement pour 2 109 299,97 €

En 2020, il est prévu la fin des opérations suivantes :

- l'extension des locaux de la CC2R : **106 600 €** de crédits pour les travaux d'aménagement,
- la maison de santé de pôle : **83 000 €** de crédits pour les travaux,
- l'office de tourisme intercommunal : **176 000 €** de crédits pour les études préalables à la définition des travaux de l'espace co-working et le transfert du musée de la faïence, la toiture de l'ancien IME,

Il est également prévu de poursuivre les projets suivants :

- l'aménagement d'un parking route des charretiers : **45 000 €**,
- le club house du patinodrome : **48 699,97 €** de crédits nouveaux,

Il est aussi prévu de réaliser :

- le programme de voirie 2020: **1 500 000 €**,
- patinodrome : **50 000 €** de crédits pour des travaux sur l'éclairage central pour les championnats de France,
- des études d'impact environnementale : **80 000 €** de crédits,

Des travaux sont également réalisés pour le compte de tiers, qui remboursent ensuite les frais engagés :

- **20 000 €** de crédits, pour les travaux de voirie sur la commune de Pommevic.

D – Les subventions d'investissement

La CC2R verse chaque année des subventions pour soutenir des projets d'investissement aux communes. Ces versements sont conditionnés à l'avancement des dossiers.

1) Les fonds de concours

Les fonds de concours principaux sont les suivants pour l'année 2020:

N° opération	Opération	Restes à réaliser	Crédits supplémentaires	BP 2020
23	fonds concours petit patrimoine public	17 272,48 €	26 049,00 €	43 321,48 €
24	fonds concours petit patrimoine privé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25	fonds concours équipement sportif	0,00 €	11 354,00 €	11 354,00 €
26	fonds concours aire de jeux	7 862,50 €	0,00 €	7 862,50 €
27	fonds concours locatif public	527 777,80 €	337 228,00 €	865 005,80 €
28	fonds concours enfouissement réseaux	59 549,62 €	16 047,11 €	75 596,73 €
29	fonds concours trottoirs	513 036,52 €	329 781,00 €	842 817,52 €
30	fonds concours places	449 946,31 €	227 262,69 €	677 209,00 €
32	fonds concours rabais loyer	0,00 €	80 149,00 €	80 149,00 €
33	fonds concours agriculture	0,00 €	12 196,00 €	12 196,00 €
39	fonds concours tourisme	72 914,00 €	5 712,00 €	78 626,00 €
74	fonds concours commerce	87 556,00 €	0,00 €	87 556,00 €
87	FC et CP environnement	30 102,00 €	0,00 €	30 102,00 €
98	Bâtiments communaux – CRU	253 608,60 €	115 724,00 €	369 332,60 €
	TOTAUX	2 019 625,83 €	1 161 502,80 €	3 181 128,63 €

2) Subventions diverses et exceptionnelles

Il est également prévu de verser les subventions d'investissement suivantes pour **133 946,07 €** :

- **73 473,50 €** de subventions pour les HLM,
- **21 000 €** de subventions d'équipement au syndicat Tarn-et-Garonne Numérique,
- **24 401,57 €** logements palulos en direction des communes,
- **15 071 €** pour le versement de subvention en annuités pour les maisons de santé.

E – Les dépenses imprévues d'investissement

Il est également prévu **238 476,09 €** de dépenses imprévues d'investissement.

Partie II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement se décompose comme suit :

En date du 12/12/19

BP 2020 FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP + DM 2019	BP 2020
	Dépenses réelles	32 013 369,96 €	29 915 743,74 €
011	Charges à caractère général	5 587 374,36 €	5 021 905,71 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 810 950,27 €	7 010 875,00 €
014	Atténuations de produits	13 082 377,00 €	12 072 455,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 177 546,66 €	5 110 910,18 €
66	Charges financières	548 994,77 €	429 467,85 €
67	Charges exceptionnelles	24 075,00 €	20 130,00 €
68		65 474,85 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	716 577,05 €	250 000,00 €
	Dépenses d'ordre	51 847 639,42 €	5 294 850,13 €
023	Virement à la section d'investissement	5 707 118,95 €	5 294 850,13 €
041	Opérations patrimoniales		0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 140 520,47 €	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	83 861 009,38 €	35 210 593,87 €

Chapitre	Libellé	BP + DM 2019	BP 2020
	Recettes réelles	35 356 164,93 €	35 210 593,87 €
013	Atténuations des charges	111 781,38 €	100 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 823 226,73 €	1 925 802,00 €
73	Impôts et taxes	28 568 438,00 €	28 451 230,00 €
74	Dotations, subvention et participations	4 600 220,06 €	4 472 518,00 €
75	Autres produits de gestion courante	236 456,14 €	261 025,12 €
76	Produits financiers	18,75 €	18,75 €
77	Produits exceptionnels	16 023,87 €	0,00 €
	Recettes d'ordre	48 504 844,45 €	0,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté	5 120 280,05 €	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	43 384 564,40 €	
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	
	TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	83 861 009,38 €	35 210 593,87 €

I – Les recettes de fonctionnement principales

Les recettes attendues sont diverses et sont principalement les suivantes :

- la fiscalité,
- les recettes de l'État,
- les recettes induites par l'activité des services (subventions et redevances).

A – Les recettes fiscales

Les recettes des taxes locales sont estimées à **22 670 425 €** pour 2020, sans augmentation des taux de fiscalité qui sont les suivants :

- taxe d'habitation : 12,42 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,04 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,68 %,
- contribution foncière des entreprises : 22,87 %.

B – Les recettes étatiques

Il est perçu chaque année des recettes provenant de l'État pour **9 788 133 €** :

- le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : **4 296 996€**,
- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : **2 450 000 €**,
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : **1 433 809 €**,
- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : la recette est estimée à **1 005 328 €** et la dépense à **445 000 €**. En raison de la contribution au redressement des finances publiques importante pour la CC2R, il est perçu une recette, mais il est également payé une dépense pour couvrir cette contribution,
- la compensation au titre des exonérations de taxe foncière et de taxe d'habitation : **392 000 €**,
- le fonds de compensation sur la valeur ajoutée relative à certaines dépenses de fonctionnement : **160 000 €**.
- taxe GEMAPI : **50 000 €**

C – Les autres recettes

Il est également prévu de recevoir les recettes suivantes pour **613 787,12 €** :

- remboursement des charges de personnel et des frais de fonctionnement du SPANC, du service entretien Rivières, du tourisme, et de la mise à disposition d'un agent au SMEP : **240 792 €**,
- remboursement de charge de personnel en cas d'arrêt maladie : **100 000 €**,
- refacturation du traitement des boues aux communes (réalisé 2018) : **64 200€**,
- loyer (maison de santé, logement) : **132 025,12 €**,
- remboursement de la consommation d'électricité de la MEFI : **18 000 €**,
- refacturation du périscolaire et du service de fourrière animale : **6 000€**,
- mise à disposition des équipements sportifs : **15 500 €**

- remboursement de frais : **37 270 €**

II – Le fonctionnement des services

Présentation des dépenses et recettes par service
12/12/19

	Services	Estimation CA 2019			BP 2020			Estimation 2019	BP 2020	Dépenses – recettes 2020
		Dépenses générales	Salaires	Total dépenses	Dépenses générales	Salaires	Total dépenses	Recettes (Redevances + subventions de fonctionnement)		
Services fonctionnels	Services Généraux / Comptabilité	402 907,52 €	1 003 499,45 €	1 406 406,97 €	367 420,71 €	1 174 550,00 €	1 541 970,71 €		1 541 970,71 €	
	Ressources Humaines	18 811,39 €		18 811,39 €	33 173,00 €		33 173,00 €		33 173,00 €	
	Marchés publics	24 813,27 €		24 813,27 €	29 800,00 €		29 800,00 €		29 800,00 €	
	Police intercommunale	3 276,75 €	59 001,70 €	62 278,45 €	5 150,00 €	71 500,00 €	76 650,00 €		76 650,00 €	
	Communication	18 785,37 €		18 785,37 €	20 400,00 €		20 400,00 €		20 400,00 €	
	CIAS	976 994,63 €		976 994,63 €	13 420,00 €		13 420,00 €		13 420,00 €	
Services techniques	Services Techniques	1 183 313,02 €	377 529,59 €	1 560 842,61 €	1 455 468,00 €	528 910,00 €	1 984 378,00 €		1 984 378,00 €	
	Urbanisme	1 124,75 €	110 435,60 €	111 560,35 €	4 100,00 €	156 130,00 €	160 230,00 €		160 230,00 €	
	Informatique	45 614,69 €		45 614,69 €	65 844,00 €		65 844,00 €		65 844,00 €	
Pôle petite enfance	Crèche	22 825,81 €	371 136,76 €	393 962,57 €	25 490,00 €	419 370,00 €	444 860,00 €	342 585,29 €	343 000,00 €	101 860,00 €
	RAM	411 248,53 €	25 663,26 €	436 911,79 €	5 600,00 €	29 110,00 €	34 710,00 €	55 265,94 €	61 000,00 €	-26 290,00 €
	Halte Garderie	15 730,75 €	207 095,58 €	222 826,33 €	16 940,00 €	247 860,00 €	264 800,00 €	103 906,81 €	110 000,00 €	154 800,00 €
Pôle environnement	Déchetterie de Prouxet	190 271,19 €	28 052,64 €	218 323,83 €	188 620,00 €	32 140,00 €	220 760,00 €	30 631,37 €	37 500,00 €	183 260,00 €
	Déchetterie de Mesples	130 872,75 €	99 128,26 €	230 001,01 €	76 300,00 €	110 810,00 €	187 110,00 €	41 609,48 €	35 000,00 €	152 110,00 €
	Aire des Gens du Voyage	47 025,85 €	42 349,95 €	89 375,80 €	21 900,00 €	39 690,00 €	61 590,00 €	55 858,55 €	26 000,00 €	35 590,00 €
	Entretien Rivières	35 612,67 €	43 144,05 €	78 756,72 €	87 200,00 €	54 455,00 €	141 655,00 €			141 655,00 €
	Valorisation de l'Environnement Communautaire	35 906,72 €	241 436,20 €	277 342,92 €	39 090,00 €	271 100,00 €	310 190,00 €	7 671,50 €	0,00 €	310 190,00 €
Pôle économie agriculture emploi tourisme	Développement Local	33 148,66 €	57 167,58 €	90 316,24 €	5 890,00 €	31 720,00 €	37 610,00 €			37 610,00 €
	Agriculture	8 341,01 €	40 476,26 €	48 817,27 €	8 000,00 €	45 510,00 €	53 510,00 €			53 510,00 €
	Maison de l'emploi et de la formation	11 877,31 €	50 696,15 €	62 573,46 €	20 800,00 €	57 180,00 €	77 980,00 €			77 980,00 €
	Musée	44 681,06 €	104 969,15 €	149 650,21 €	46 870,00 €	118 830,00 €	165 700,00 €	18 676,70 €	19 500,00 €	146 200,00 €
Pôle culture	Ecole de Musique	34 496,31 €	480 358,12 €	514 854,43 €	34 050,00 €	525 500,00 €	559 550,00 €	42 109,00 €	44 300,00 €	515 250,00 €
Pôle jeunesse et sport	Sport scolaires + COSEC +Squash + Roller	149 874,31 €	2 913 009,28 €	3 062 883,59 €	172 950,00 €	326 920,00 €	499 870,00 €	10 668,80 €	10 800,00 €	489 070,00 €
	Golf	96 625,18 €	130 070,85 €	226 696,03 €	128 930,00 €	136 500,00 €	265 430,00 €			265 430,00 €
	Piscines	339 024,17 €	567 938,26 €	906 962,43 €	317 480,00 €	658 080,00 €	975 560,00 €	118 716,78 €	120 000,00 €	855 560,00 €
	Centre de Loisirs	216 495,68 €	433 384,25 €	649 879,93 €	234 930,00 €	501 600,00 €	736 530,00 €	110 387,59 €	119 000,00 €	617 530,00 €
Cuisine	Cuisine Communautaire	976 994,63 €	918 059,55 €	1 895 054,18 €	1 140 650,00 €	1 020 800,00 €	2 161 450,00 €	990 990,78 €	1 120 000,00 €	1 041 450,00 €
TOTAL		5 476 693,98 €	8 304 602,49 €	13 781 296,47 €	4 566 465,71 €	6 558 265,00 €	11 124 730,71 €	1 929 078,59 €	2 046 100,00 €	9 078 630,71 €

III – Les autres dépenses de fonctionnement

A – La Dotation de Solidarité Communautaire

La Dotation de Solidarité Communautaire comprend 3 volets : fiscal, social, école. Le volet fiscal a été fixé en 2017 à sa valeur de 2016. Ainsi, il reste inchangé pour l'année 2020. Le volet social est fixe par sa nature, et le volet école comprend une partie relative au nombre d'enfants scolarisés et une seconde relative aux enfants scolarisés en dehors de la CC2R.

La Dotation de Solidarité Complémentaire est également maintenue selon les mêmes modes de calcul que les années précédentes.

Ainsi, la Dotation de Solidarité aux Communes est de **10 323 455 €** pour 2020.

B – Les charges financières

Il est prévu le remboursement des intérêts de la dette pour **445 393,94 €**, et **(-15926,09€)** d'intérêts courus non échus.

C – Le prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

La CC2R continue d'être contributrice du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. Nous provisionnons **1 300 000 €** pour 2020, dans l'attente du report des crédits 2019.

D – Les subventions

Des subventions sont versées aux organismes dont la CC2R est membre, mais également aux associations pour soutenir leurs actions.

1) Aux organismes

Il est prévu de verser les subventions suivantes pour **2 407 870,18 €** :

- Traitement des déchets (SMEEOM) : **1 500 000 €**,
- Service d'Incendie et de Secours : **514 520 €**,
- Syndicats entretien rivières : **44 000 €**
- Transport à la demande: **7 500 €**,
- Office HLM : **38 601,18 €** (part des intérêts des subventions en annuités),
- Classes de découverte : **10 000€**
- Tarn-et-Garonne Numérique : **12 000 €**
- l'OGEC (organisme de gestion de l'enseignement catholique) : **36 860 €**
- **244 389 €** de subventions de participation de fonctionnement du budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal

2) Aux associations

Les subventions aux associations prévues pour 2020 sont les suivantes :

Thématique des subventions	Subventions 2020
Sport	1 184 100 €
Formation	211 500 €
Pompiers	97 500 €
Culture	22 735 €
Commerce	50 000 €
Social	17 280 €
Divers	158 720 €
Tourisme	990 €
Agriculture	29 160 €
TOTAL	1 771 985 €

E – Les autres dépenses pour 635 000 €

445 000 € sont prévus pour couvrir le prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques.

Il est également prévu **129 000 €** d'indemnités pour les élus,

25 000 € pour le paiement des taxes foncières,

36 000 € sont également budgétés pour subvenir au fonctionnement global de la collectivité (dégrèvement de la fiscalité pour les jeunes agriculteurs, la cotisation au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et le versement du supplément familial)

F – Les écritures d'équilibre

Il est prévu **250 000 €** de dépenses imprévues de fonctionnement.

De plus, il est également prévu **5 294 850,13 €** de virement à la section d'investissement.